



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Conseillers d'éducation

Question écrite n° 56999

### Texte de la question

M Jean-Paul Calloud attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur le fait que les conseillers d'éducation ne percevraient que 50 p 100 de l'indemnité de suivi et d'orientation. Il lui demande en conséquence quelle en est la raison.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le plan de revalorisation de la situation des personnels enseignants arrêté par le Gouvernement en 1989 prévoit un ensemble cohérent de mesures étalées sur dix ans pour un coût budgétaire total de 18 milliards de francs. En inscrivant cet effort dans la durée, le Gouvernement a clairement marqué la priorité accordée à l'Éducation nationale et la considération portée à ses personnels. Lors de la préparation du projet de loi de finances pour 1992, quatrième année d'application de ce plan, les services de l'éducation nationale ont présenté un dossier prévoyant la mise en œuvre de toutes les mesures de revalorisation prévues par le relevé de conclusions du printemps 1989. Ces mesures nouvelles représentaient, pour l'ensemble des personnels, un coût de 1,3 milliard de francs. Compte tenu des difficultés d'élaboration du projet de loi de finances pour 1992 et de la conjoncture, certaines mesures n'ont pas été retenues par le Gouvernement et ont dû être différées. Il s'agit, notamment, du troisième contingent des congés de mobilité, de la mesure relative à l'indemnité forfaitaire des personnels d'éducation et des modalités de calcul du volume des hors-classe des corps de certifiés et assimilés (professeurs d'éducation physique et sportive, professeurs de lycée professionnel du second grade et conseillers principaux d'éducation). Toutefois, ces décisions ne remettent pas en cause le plan de revalorisation de la fonction enseignante, dont la mise en œuvre se poursuivra par la présentation d'un important dossier dans le cadre du projet de loi de finances pour 1993.

### Données clés

**Auteur :** [M. Calloud Jean-Paul](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56999

**Rubrique :** Enseignement secondaire : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale et culture

**Ministère attributaire :** éducation nationale et culture

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 avril 1992, page 1950